

legs. Les 3,500 livres destinées à la fondation de prix à décerner avaient été placées sur la ville, à 4 0/0, mais la bibliothèque et le médaillier, qui avaient été remis à l'Académie le 7 octobre 1769, demeurèrent empilés, faute de local, dans une chambre de l'Hôtel-de-Ville, auprès du lieu où l'Académie tenait ses séances. Cinq années entières se passèrent ainsi, sans que l'Académie et le Consulat songeassent même, ni à donner un emplacement convenable à la bibliothèque d'Adamoli, ni même à décerner les prix qu'il avait fondés. C'était une incurie peu digne de ces grands corps¹. Las d'attendre davantage, M. Roch Adamoli fit sommer l'Académie par un huissier, le 21 juillet 1774, de remplir les conditions du legs. Celle-ci répondit évasivement, et le 3 janvier 1775, M. Adamoli dut porter l'affaire devant les tribunaux. Un jugement intervint, le 17 juin suivant, mais comme il ne satisfaisait aucune des parties, elles se pourvurent devant le Parlement de Paris, qui, par un arrêt du 2 juin 1779, sur les conclusions de l'avocat général Séguier, confirma le legs de Pierre Adamoli et mit les parties hors de Cour, dépens compensés.

Il y a peu de mois, un jeune Lyonnais, d'un noble cœur, M. Louis Lombard de Buffières, étranger à l'Académie, comme l'avait été Adamoli, a légué aussi à cette compagnie une somme de

¹ M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie, a glissé rapidement sur ces faits, dans son histoire de cette compagnie, mais il nous apprend que ce fut le 18 novembre 1777, que l'Académie prit possession du local affecté, dans l'Hôtel-de-Ville, aux collections d'Adamoli. On y plaça l'inscription suivante :

*Ne vana fieret liberalitas
Petri Adamoli, civis lugd.
Doctrinas et artes
Ampliori hospicio exceperunt
Claudius Riverieux de Chambost
Merc. praef.
Math. Rast, Franç. Muguet, M. Ant. Bloud,
Bened. Coste,
Coss.*

Anno M. DCC. LXXXVII.

La Révolution a brisé cette inscription, a chassé l'Académie de l'Hôtel-de-Ville, comme entachée d'*aristocratie*, et relégué ses collections dans les combles du palais Saint-Pierre, troués par les bombes de la Convention. Dix ans se passèrent sans qu'on songeât à les retirer, et M. Delandine en racontant cet acte de vandalisme, ajoute « que d'officieuses araignées avaient tendu leurs toiles sur les portes de ces greniers... ».